



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre HYPREVIA FORMATION et son client, dans le cadre d'une prestation de formation et prévalent sur tout autre document.

Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales de vente sauf dérogation formelle et expresse d'HYPREVIA FORMATION. L'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente sont prises en application notamment des articles L 6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle.

### Définitions

- **Client** : Personne physique ou morale passant une commande de formation auprès d'HYPREVIA FORMATION.
- **Stagiaire** : Personne issue du client et participant à la formation commandée.
- **Stages inter-entreprises** : Stages du catalogue réalisés dans les locaux d'HYPREVIA FORMATION ou dans des locaux mis à disposition d'HYPREVIA FORMATION.
- **Stage intra-entreprise** : stage réalisé sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : Conditions Générales de Vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : Opérateur de Compétences chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des formations intra et inter-entreprises délivrées par l'HYPREVIA FORMATION contenues dans la présente convention.

### Contractualisation

**Pour un stage inter-entreprises** : Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription, dûment complété. Dès réception du bulletin d'inscription, une confirmation tenant lieu de convocation est adressée par mail ou par courrier au responsable de l'inscription, accompagnée du programme précisant les dates, lieu et horaires.

**Pour un stage intra-entreprise** : Toute acceptation de la proposition de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente. Sauf stipulation contraire dans la proposition de formation, la durée de validité des propositions d'HYPREVIA FORMATION pour les stages hors catalogue est de 60 jours à compter de la date d'envoi de la proposition.

Pour les stages inter et intra-entreprises, une convention de formation en double exemplaire est transmise par fax, par mail ou par courrier. A charge pour le responsable de l'inscription de la retourner dûment signée 15 jours au moins avant le début de la formation.

A l'issue de la formation, HYPREVIA FORMATION remet une attestation de formation au stagiaire. Une attestation de présence pour chaque stagiaire peut être fournie au client, à sa demande.

HYPREVIA FORMATION se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie des prestations dans le respect des dispositions des présentes conditions générales de vente.

### Modalités des formations

#### Modalités de déroulement de la formation

Les formations ont lieu aux dates et conditions indiquées sur le programme de la formation.

#### Nature de l'action de formation

Les actions de formation assurées par HYPREVIA FORMATION entrent dans le champ de l'article L.6313-1 du Code du Travail.

#### Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations qui ont lieu dans les locaux d'HYPREVIA FORMATION à Noyal-Pontivy se déroulent de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux d'HYPREVIA FORMATION accueillent les stagiaires de 08h15 à 17h30.

Pour les formations qui se déroulent en entreprise, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

#### Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## Supports pédagogiques

Les supports quels qu'ils soient sont strictement personnels à HYPREVIA FORMATION et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations d'HYPREVIA FORMATION ou à des tiers lesdits supports sans un accord écrit préalable de l'HYPREVIA FORMATION.

## Confidentialité

HYPREVIA FORMATION s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre de ses prestations de formation.

## Responsabilité

HYPREVIA FORMATION s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité d'HYPREVIA FORMATION ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive d'HYPREVIA FORMATION.

HYPREVIA FORMATION n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires ni des dommages causés au matériel du client. HYPREVIA FORMATION ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier client, ainsi que toute action émanant de tiers.

Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité d'HYPREVIA FORMATION, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre de ses prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.

HYPREVIA FORMATION déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

## Annulation par le client

Toute demande d'annulation peut être faite par le client, sans frais et avec remboursement des sommes payées, si cette annulation parvient à HYPREVIA FORMATION, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante : BP 29 56920 NOYAL-PONTIVY, au moins 10 jours ouvrés avant le début de la session de formation.

Dans le cas d'une commande pour un stage inter-entreprises, pour toute annulation par le client reçu moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation ou en cas d'absence du stagiaire inscrit, la totalité des frais d'inscription sera retenue à titre d'indemnité forfaitaire. Toute formation commencée est due en totalité.

Dans le cas d'une commande pour un stage intra-entreprise, pour toute annulation de la commande par le client reçue :

- avant les 10 jours ouvrés précédents le début de la formation, 30% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- dans les 10 jours ouvrés, 50% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- dans les 5 jours ouvrés, 100% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Par ailleurs, si un coût de préparation était prévu avant l'animation du stage, ce dernier restera à la charge du client.

Toutefois, si l'annulation est motivée par un cas de force majeure le client pourra reporter son inscription sur une session ultérieure sans coût supplémentaire. Si l'impossibilité résulte d'un problème de santé, le client devra présenter un justificatif médical.

## Annulation par HYPREVIA FORMATION

HYPREVIA FORMATION se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie de son consultant formateur,...) sans dédommagements, ni pénalités versés au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le client sera remboursé des sommes déjà réglées.

HYPREVIA FORMATION ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

## Tarifs

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. L'ensemble des prestations de formation professionnelle d'HYPREVIA FORMATION étant soumis à TVA conformément aux dispositions de l'article 261-4 du CGI, tous nos prix sont à majorer de la TVA au taux en vigueur (20%).

Toute formation commencée est due en totalité. Sauf mention contraire, ils comprennent les frais de déplacement et de bouche du formateur.

## Conditions de Paiement

Toutes les factures émises par HYPREVIA FORMATION sont payables comptant et sans escompte, à réception de la facture.

Tout retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit le paiement d'intérêts de retard au taux de 1% par mois de retard.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. HYPREVIA FORMATION se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

Dans la mesure où HYPREVIA FORMATION édite une convention de formation pour l'action commandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

## Règlement par un OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si HYPREVIA FORMATION n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

## Conditions restrictives

HYPREVIA FORMATION se réserve le droit :

- de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente,
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

## Informatique et liberté

Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifié par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services d'HYPREVIA FORMATION. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification en vous adressant à HYPREVIA FORMATION – BP 29 – 56920 NOYAL-PONTIVY Cedex.

## Litige

Les droits et obligations des deux parties liées par la convention de formation sont régis par la législation française. Pour toutes les contestations relatives à son interprétation ou son exécution, les parties acceptent de se soumettre à la juridiction des Tribunaux de Lorient.

## Un besoin ? une question ?

Contactez-nous :

 **02 97 38 19 51**